



**SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 03 FEVRIER 2022**

N° : 2022-17

OBJET : Création de l'autorisation de programme n°2207 « 2^{ème} phase de l'expérimentation de la Lône de Jonage »

Date de la convocation : **Judi 27 janvier 2022**

Secrétaire de Séance : **M. GAITET**

L'an deux mille vingt-deux, le trois du mois de février, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu au Palais du Travail – 9 Place Lazare Goujon 69100 Villeurbanne (salle des conférences)

Nombre de délégué-e-s : 30	Présent-e-s : 17	en droits de vote	: 62
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 5	en droits de vote	: 13.5
	Votant-e-s : 22	en droits de vote	: 75.5

Liste des présent-e-s :

nombre de votes /délégué-e

METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5
	M. BENZEGHIBA	5
	MME CREUZE	5
	MME DEHAN	5
	MME EL FALOSSI	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSPERRIN	5
	M. QUINIOU	5 + 1.5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5 + 5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5 + 5 + 1
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4 + 1
CCMP	M. GIRARD	1,5
	MME TERRIER	1,5
LYON	M. CHAPUIS	5,5
	MME TOMIC	5,5

VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4
DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
	M. ALLOIN (SUPPLEANT)	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3
JONAGE	M. BARGE	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	MME LE GREN	1
NEYRON	M. BRIERE	1
NIÉVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir:-

Mme Creuze à M. Vieira
M. Benzeghiba à Mme Reveyrand
M. Goubet à M. Gaitet
Mme Le Gren à M. Vieira
Mme Terrier à M. Quiniou

Monsieur le 1^{er} Vice-Président expose,

Le projet de remise en eau de la lône de Jonage a fait l'objet d'une première expérimentation en 2019, suivie de près notamment sur le volet qualité au droit du captage d'eau potable des Vernes.

Bien que le projet fût une réussite en termes de réhausse de la nappe et de restauration de milieux écologiques rares, il n'a pas été possible de pérenniser l'alimentation en eau de la lône. En effet, les garanties apportées sur le non-impact de la ressource en eau n'ont pas été jugées suffisantes par l'ARS et la Direction de l'Eau de la Métropole de Lyon, notamment en cas de pollution du Rhône.

Pour pouvoir répondre aux questions posées, il a été validé de réaliser une seconde expérimentation de remise en eau avec des conditions à faire évoluer.

Ainsi, en 2022, en parallèle du travail de définition du protocole, de petits aménagements doivent être réalisés (modification de vannes pour réduire et mieux suivre le débit injecté et pose de crépines pour réduire le transit des poissons). En 2023, le SYMALIM pourra alors piloter une seconde phase de remise en eau qui devra de nouveau faire l'objet d'un suivi précis par un bureau d'études. L'objectif est d'aboutir à la définition et la validation des conditions de pérennisation de l'alimentation en eau de la lône.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2311-3 et R 2311-9 autorisant les autorisations de programme et les crédits de paiements à la section d'investissement,

Vu l'instruction codificatrice M14,

Considérant que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement,

Considérant que cette procédure vise à planifier la mise en oeuvre d'investissements sur le plan financier mais également organisationnel et permet au syndicat de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle.

Il est proposé de délibérer pour mettre en place une autorisation de « 2ième phase de l'expérimentation de la Lône de Jonage ».

A ce jour, le coût estimatif de ce programme est de 200 000 TTC. Cette opération est financée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et EDF dans le cadre du programme de restauration du Rhône.

CP – Crédits budgétaires	2022	2023	2024	TOTAL
Dépenses prévisionnelles	50 000 €	100 000 €	50 000 €	200 000 €

CP – Crédits budgétaires	2022	2023	2024	TOTAL
Recettes prévisionnelles	0 €	98 314 €	66 000 €	164 314 €

Vu l'exposé du 1^{er} Vice-Président,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à créer l'autorisation de programme n°2207 « 2ème phase de l'expérimentation de la Lône de Jonage » et à engager les dépenses liées à l'opération ci-dessus à hauteur de l'autorisation de programme ainsi qu'à mandater les dépenses afférentes ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter toutes les participations financières potentielles auprès des partenaires concernés. A cet effet, elle signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement de ces recettes ;
- **DIT** que les crédits de paiement de 2022 sont inscrits au budget principal 2022 du Symalim.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
Catherine CREUZE

